



# LIVRET D'ACCUEIL

ASSOCIATION POUR LE LOGEMENT DES JEUNES EN PAYS D'AIX  
PÔLE D'ACTIVITÉS D'AIX EN PROVENCE  
135, RUE ALBERT EINSTEIN  
13290 AIX-EN-PROVENCE  
TEL. 04 42 97 67 07 – FAX 04 42 39 41 47  
E-MAIL : [ACCUEIL@ALJÉPA.FR](mailto:ACCUEIL@ALJÉPA.FR)  
ASSOCIATION LOI 1901 - SIRET 782 677 314 00026 - APE 5590Z





# SOMMAIRE



<b>Le mot de bienvenue .....</b>	<b>P.1</b>
<b>Votre parcours à l'ALJEPA .....</b>	<b>P.2</b>
<b>La résidence de l'ALJEPA .....</b>	<b>P.3</b>
<b>Vos droits .....</b>	<b>P.4</b>
<b>Mes premiers pas à l'ALJEPA .....</b>	<b>P.5-6</b>
<b>Durant mon séjour .....</b>	<b>P.7</b>
<b>Communiquer avec l'équipe .....</b>	<b>P.8</b>
<b>Comment se tenir mieux informé de l'actualité de la résidence .....</b>	<b>P.9</b>
<b>Les différents services qui me sont aussi proposés .....</b>	<b>P.10-13</b>
<b>Petit rappel de quelques consignes essentielles durant votre séjour .....</b>	<b>P.14-15</b>
<b>Les autres services dans la résidence .....</b>	<b>P.16</b>
<b>Votre sécurité au sein de la résidence .....</b>	<b>P.17</b>
<b>Comment se rendre à l'ALJEPA .....</b>	<b>P.18-19</b>
<b>Partenariat .....</b>	<b>P.20</b>

# LE MOT DE BIENVENUE

01

Je tiens au nom de toute l'équipe de l'ALJEPa à saluer chaleureusement chacun des nouveaux résidents de « *l'association logement des jeunes en pays d'Aix* ».

Avec ces quelques mots, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre résidence créée en 1973.

Notre résidence accueille des jeunes actifs salariés, apprentis, stagiaires, étudiants, âgés de 16 ans à 30 ans maximum, en mobilité professionnelle, pour une durée de 1 an renouvelable après entretien.

Chacun de vous ayant une activité, il est donc très important de respecter les règles de la vie en communauté et de respecter le règlement intérieur de l'établissement.

Ce livret d'accueil est destiné à vous informer sur la structure, sur ses missions, sur son fonctionnement et sur les valeurs et fondements sur lesquels repose l'établissement. Il doit vous permettre d'avoir accès directement au règlement de fonctionnement, à la charte des droits et libertés, qui s'imposent à tous les établissements.

Il est destiné à faciliter vos démarches et vos premiers jours au sein de l'établissement en vous donnant une vue la plus complète possible de l'ALJEPa.

La Direction et l'ensemble du personnel s'engagent dès à présent à vous apporter un soutien tout au long de votre hébergement au sein notre établissement.

En vous souhaitant une bonne lecture de ce livret et un heureux séjour à Aix en Provence, je vous adresse mes très sincères vœux de réussite.

Le Directeur

# VOTRE PARCOURS À L'ALJEPA

02

## L'inscription



Dans le processus d'arrivée à l'ALJEPA, vous devez d'abord déposer un dossier de demande d'admission auprès de l'accueil ou via le site internet.

## La commission logement



Le dossier que vous avez déposé sera étudié lors d'une commission logement en présence de membres de la direction ainsi que du service socio-éducatif.

si votre dossier est refusé, votre parcours s'arrête ici.

## Vous êtes accepté.e



Si votre dossier est accepté, vous recevrez un appel puis un mail vous en notifiant. Vous devrez vous acquitter de votre réservation comprenant le dépôt de garantie et la cotisation annuelle.

## Le jour de votre entrée



Le jour de votre arrivée à l'ALJEPA, vous devrez signer le contrat de séjour, l'autorisation de droit à l'image et recevrez la charte des droits et libertés. Un état des lieux sera ensuite réalisé, à l'issue duquel vous recevrez votre pass logement ainsi que votre carte de résident. Vous recevrez également le livret d'accueil. Enfin, une visite guidée des lieux vous sera proposée, suivie d'une rencontre avec les professionnels de la structure.

## Durant votre séjour



Un mois après votre arrivée dans la structure, un entretien d'accueil obligatoire sera organisé. Vous pourrez également participer à des activités collectives proposées sur le principe de la libre adhésion.

L'équipe socio-éducative est à votre disposition pour vous accompagner tout au long de votre parcours de résident : ouverture de vos droits, démarches liées à la santé, à l'insertion professionnelle, etc. Par ailleurs, une visite hygiène et sécurité aura lieu une fois par mois (voir contrat de séjour pour plus de détails).

## Au bout d'un an

Au bout d'un an, vous avez la possibilité de renouveler votre contrat de séjour auprès du service socio-éducatif.



# LA RÉSIDENCE DE L'ALJEPÀ

03

La résidence ALJEPÀ accueille des jeunes entre 16 et 30 ans. Les jeunes sont salariés, apprentis ou stagiaire de la formation professionnelle.

Nous gérons un parc de 170 logements (studios et chambres meublés/équipés) dont 60 logements conventionnés PLAÏ.

C'est avant tout un lieu de vie collectif où chacun peut trouver sa place et construire sereinement son projet de vie.

Pour tendre vers cet objectif, nous prônons les valeurs de tolérance, de respect et d'humanité.

L'ALJEPÀ est gouvernée par un Conseil d'Administration qui fixe les grandes orientations.

L'équipe est composée de :

- un directeur,
- un directeur adjoint,
- une cheffe de service socio-éducatif,
- un responsable logement,
- un agent d'accueil et de réception,
- une animatrice socio-culturelle,
- un agent d'accueil et d'administration,
- des contrats civiques,
- des agents d'accueil et de surveillance,
- un technicien de maintenance,
- des agents de services.

Ce livret d'accueil a pour objectif de vous donner une information claire et précise sur l'ensemble des services mis en place durant votre temps de présence à l'ALJEPÀ.

**L'ALJEPa est un établissement social et médico-social régit par le code de l'urbanisme et de l'habitat ainsi que du code de l'action sociale et des familles. L'établissement est soumis à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. A ce titre, nous vous informons de l'existence de la personne qualifiée et de la charte des droits et des libertés.**

**La mission de la personne qualifiée en vertu de l'article L. 311-5 du CASF est d'aider la personne accueillie à faire valoir ses droits au sien de la structure. La liste des personnes qualifiées remplissant cette mission est consultable sur le panneau d'affichage du service socio-éducatif.**

**Les personnes qualifiées n'ont pas de pouvoir de contrainte. Elles tentent de trouver avec la structure un compromis pour que vos droits soient respectés. Le principe de gratuité gouverne leurs interventions. Les personnes qualifiées sont nommées conjointement par le Préfet et le Président du Conseil départemental. Une liste est déterminée par département.**

**La charte des droits et des libertés vous est remise le jour de votre entrée dans la structure. Elle est également consultable sur le panneau d'affichage du service socio-éducatif.**

# MES PREMIERS PAS À L'ALJEPA

05

## *L'accueil et l'information*

A l'ALJEPA l'accueil joue un rôle crucial, car il est souvent votre premier contact. C'est pourquoi, nous portons une attention particulière à chaque demande de logement vous garantissant ainsi une expérience positive et une relation de confiance.

**A l'ALJEPA, les entrées et les départs se font de 8 h à 22 h sans RDV !**

## *L'accès à mon logement : La signature du contrat de séjour et le règlement intérieur*

Dès votre arrivée dans la résidence, nous vous accueillerons pour signer votre contrat de séjour et vous faire visiter l'ensemble de l'établissement.

Ce contrat de séjour est important car il vous accompagnera tout au long de votre parcours résidentiel. Vous prendrez également connaissance du règlement intérieur.

**Vous recevrez ensuite votre badge qui vous sera nécessaire pour accéder à votre logement et faire l'état des lieux entrant !**

**Ce badge vous permet également d'aller et venir librement dans l'établissement.**

Par la signature de ce contrat de séjour le jour de votre entrée, l'ALJEPA reconnaît avoir mis à votre disposition le logement proposé.

Par la signature de ce contrat, le résident reconnaît avoir pris connaissance et possession du contenu des documents cités préalablement lors de son entrée. Le contrat de séjour est établi pour une durée prévisionnelle de minimum quinze jours.

**Après une période d'essai de 2 mois, le contrat est établi pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. À la demande du résident, il peut être prolongé de 12 mois maximum après accord de l'ALJEPA.**

### *Mes premiers rendez-vous obligatoires*

Les entretiens d'accueil se déroulent au bout d'un mois de présence sur l'ALJEPA et permettent d'établir une première relation de confiance et de vous informer de vos droits et devoirs. Lors de cette rencontre un Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) est établi.

Cette relation est essentielle au bon déroulement de votre séjour et permet également de rappeler le fonctionnement général de l'établissement.

**Ces premiers rendez-vous sont obligatoires et sont effectués par le service socio-éducatif !**



# DURANT MON SÉJOUR

## *Besoin d'aide ou de conseil*

Le service socio-éducatif est là pour répondre à toutes vos difficultés et demandes d'aide durant votre séjour. Il vous proposera un accompagnement individualisé qui s'adaptera à vos besoins.

A L'ALJEPA, nous nous efforçons de développer une pratique de travail qui mixe accompagnement individuel et activité collective.

Notre équipe socio-éducative privilégie une relation de confiance afin de mieux appréhender les différentes situations rencontrées par chaque résident durant la durée de son séjour.

Notre objectif prioritaire est de vous accompagner vers l'autonomie dans un cadre bienveillant. Nous favorisons également la notion d'empowerment afin que chaque résident devienne acteur de sa vie.

**En cas de difficulté, je n'hésite pas à me présenter ou à prendre rendez-vous avec un référent de l'équipe socio-éducative.**

## *Courriers et colis*

**Si vous attendez un courrier ou un colis, ils sont à retirer à l'accueil tous les jours à partir de 17 h et jusqu'à 8 h le lendemain !**

# COMMUNIQUER AVEC L'ÉQUIPE

08



## L'ÉQUIPE SOCIO-ÉDUCATIVE

Le service socio-éducatif propose des ateliers thématiques (emploi, logement, accès aux droits, santé...), des animations sportives et des manifestations culturelles aux résidents qui souhaitent y participer.

Toutes ces actions individuelles et collectives permettent à chacun de prendre conscience de ses aptitudes, de développer sa personnalité et de se préparer à devenir un citoyen actif durant son séjour au sein de la résidence.

Ce service est composé d'une équipe de professionnels qualifiés avec l'appui de deux missions en Service Civique.

Les professionnels sont à votre écoute de 13 h à 20 h.

## L'ACCUEIL



Le personnel de l'accueil vous reçoit du lundi au vendredi de 08 h à 17 h pour toute information concernant votre séjour à l'ALJEPa.

## LE CVS

*Décret n°2004-287 du 25  
mars 2004*



Le CVS favorise l'expression et la participation des usagers, vous en l'occurrence.

Le CVS donne son avis et formule des propositions sur toutes questions relatives au bon fonctionnement de l'établissement.

C'est un lien entre vous et la Direction. Des réunions régulières entre le CVS et la Direction permettent d'évoquer les demandes ou souhaits des résidents.

# COMMENT SE TENIR MIEUX INFORMÉ DE L'ACTUALITÉ DE LA RÉSIDENCE

09

*Par les réseaux sociaux et l'Infosmag*

Animés par le pôle animation, les réseaux sociaux sont quotidiennement alimentés par l'équipe. À travers ces outils, l'équipe vous propose des activités collectives toutes les semaines, vous informe des bons plans à ne pas manquer et des nouveautés dans la région.

Vous pourrez également retrouver toutes les informations par le biais de panneaux d'affichage et dans le magazine de l'InfosMag publié une fois par mois.

# LES DIFFÉRENTS SERVICES QUI ME SONT AUSSI PROPOSÉS

10

## *Les animations et les activités*



Le service socio-éducatif propose toute l'année des ateliers, des animations et des manifestations culturelles aux résidents qui le souhaitent dans l'espace socio-éducatif et sur l'extérieur !

Toutes ces actions permettent à chacun de prendre conscience de ses aptitudes, de développer sa personnalité et de se préparer à devenir un citoyen actif.

**Les thématiques abordées, de manière individuelle ou collective, sont :**

- L'accès au logement autonome et la gestion budgétaire,
- La santé et la prévention des risques,
- La citoyenneté et le vivre-ensemble,
- L'insertion, la formation professionnelle et l'accès à l'emploi,
- La pratique culturelle, les activités sportives et les sorties extérieures.

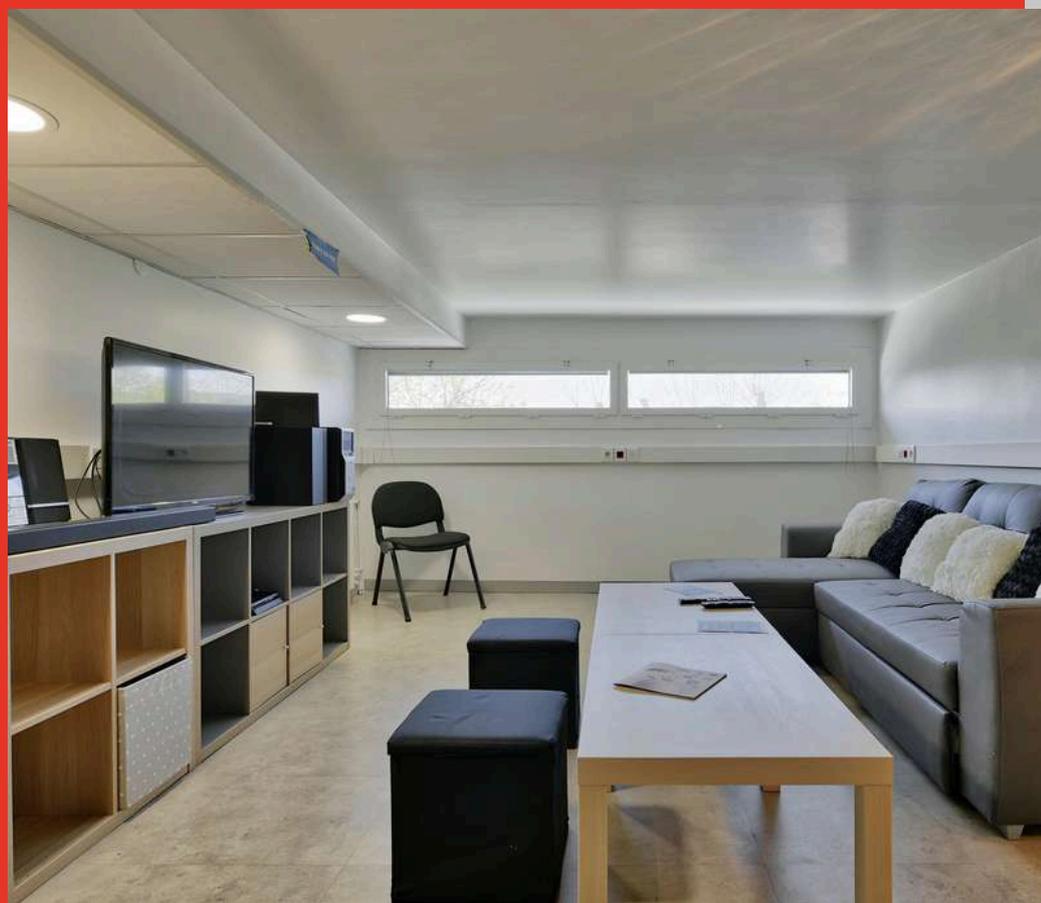
Ces activités sont les vôtres, et chacun d'entre vous peut proposer, avec l'aide de l'équipe ou d'autres résidents, d'organiser des soirées ou des sorties. Vous pouvez exprimer vos envies, besoins, souhaits à travers la boîte à idée mise à votre disposition.

**11**



**LA  
SALLE  
MULTIMÉDIA**

**LA SALLE  
DE DÉTENTE**





### *La salle multimédia*

L'espace multimédia est disponible sur les horaires d'ouverture du service. Un accès à un poste d'ordinateur avec internet et toutes les fonctions de base tel qu'Open Office sont à votre disposition. L'espace bénéficie également d'une bibliothèque, dans laquelle vous pourrez emprunter des livres, bandes dessinées, romans ....

Cet espace est ouvert du lundi au vendredi.

La présence d'un contrat civique peut vous soutenir dans vos démarches et besoins.



### *La salle de sport*

Depuis 2022, une nouvelle salle de sport est mise à votre disposition.

En semaine, la salle de sport est ouverte de 7h à 12h et de 14h à 22h. Le week-end, la salle de sport est ouverte de 7h à 22h.

Les clés sont à récupérer à l'accueil.



# LA SALLE DE SPORT

# L'ACCUEIL



# **PETIT RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES ESSENTIELLES DURANT VOTRE SÉJOUR**

Un état des lieux d'entrée est effectué par un membre du personnel lors de votre arrivée. Il est demandé, lors de votre séjour, de respecter le matériel mis à votre disposition.

**Nous vous rappelons qu'en vertu du contrat de séjour que vous avez signé lors de votre entrée, vous vous êtes engagé à régler la redevance au plus tard le 10 de chaque mois !**

Procédure en cas de non paiement : tout résident n'ayant pas réglé sa redevance avant le 10 du mois fera l'objet d'une procédure à son encontre, sauf accord avec la direction.

Le logement est meublé, il est strictement interdit de démonter, d'ajouter ou de changer le mobilier qui est mis à votre disposition.

**Tous les animaux sont interdits dans l'ensemble des logements !**

Des visites de logements sont effectuées une fois par mois par le service socio-éducatif. Elles permettent de vérifier le respect par les résidents de l'ensemble des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans la résidence.

**Je nettoie régulièrement mon logement !**

# **PETIT RAPPEL DE QUELQUES CONSIGNES ESSENTIELLES DURANT VOTRE SÉJOUR**

**15**

Les entrées et sorties se font sans contrainte d'horaire. Cependant, de 22 h à 6 h, les portes d'entrée de la résidence sont fermées.

C'est pourquoi les visiteurs extérieurs à l'établissement doivent être signalés à l'accueil. Ces visites ne pourront excéder 22h00.

**Les hébergements sont encadrés et autorisés que sous certaines conditions.**

**Pour plus d'information, je me rapproche de l'accueil ou du service socio-éducatif !**

Vous devez toujours adopter une attitude appropriée et une tenue correcte vis-à-vis de l'ensemble des résidents et du personnel dans tous les lieux collectifs de la résidence. La musique ou la télévision doivent être également modulées pendant la journée pour ne pas nuire à vos voisins.

**Pour le respect de tous, le calme est de rigueur à partir de 22 h !**

Tous les lieux collectifs de l'établissement sont **«NON- FUMEUR »**.

**La consommation d'alcool est strictement interdite dans les parties collectives, et les produits illicites sont strictement interdits dans l'établissement. Tout manquement entraînera l'exclusion immédiate, la Direction se réservant le droit de poursuivre par voie pénale les personnes concernées !**

# LES AUTRES SERVICES DANS LA RÉSIDENCE

16

## *Le parking et le local des deux-roues*



Un parking sous vidéosurveillance est à votre disposition, ainsi qu'un local pour les deux-roues.

## *L'accès à internet*



Depuis janvier 2021, vous bénéficiez d'une connexion Wi-Fi sécurisée. Votre identifiant et mot de passe vous seront remis lors de votre arrivée.

## *La laverie et le repassage*



Une laverie automatique ainsi qu'un système de prêt pour le repassage sont à votre disposition.

**Le nettoyage des draps et le couchage sont à la charge du résident.**

## *Les locaux pour les poubelles*



Chaque résident devra jeter lui-même ses ordures ménagères dans les conteneurs situés à l'arrière du bâtiment.

# VOTRE SÉCURITÉ AU SEIN DE LA RÉSIDENCE

17

## *Les agents d'accueil et de sécurité*

Une équipe d'agent d'accueil et de sécurité est présente sur le site de 16h30 à 8h du matin tous les jours de l'année.

## *La vidéosurveillance*

Pour votre sécurité, l'ensemble de la résidence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, est équipé d'un système de vidéosurveillance.

## *Assurance-Responsabilité*

Voir article 7.1 à 7.3 de votre contrat de séjour.

art 7-2 Assurance du résident :

*“Le résident prend acte qu'il lui appartient de garantir les conséquences pécuniaires de sa Responsabilité Civile Vie Privée. De même, il fera son affaire l'assurance de ses biens propres, et/ou des biens qui lui ont été confiés à l'intérieur du logement.”*



# COMMENT SE RENDRE À L'ALJÉPA

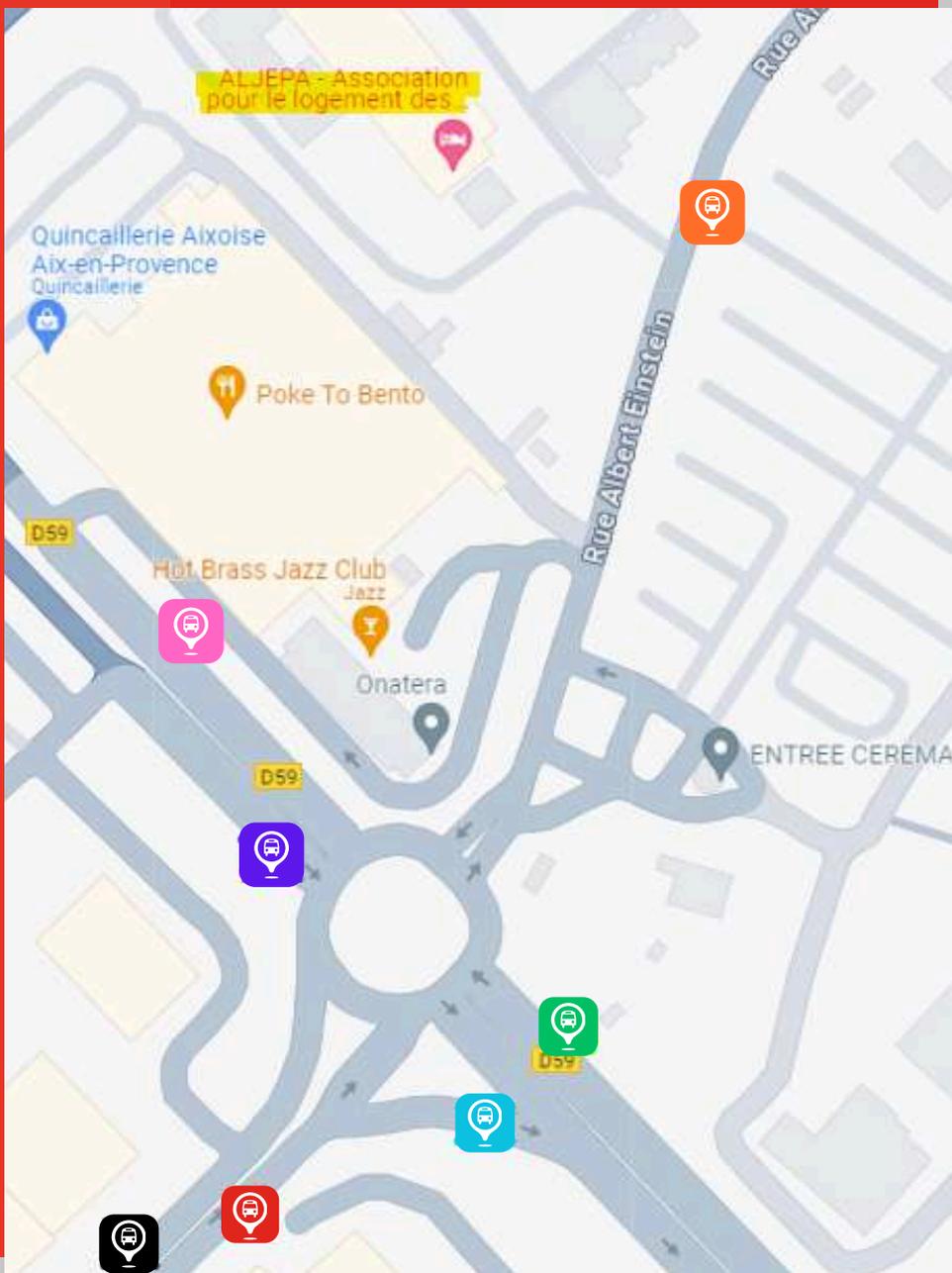
## Les bus

- Ligne 4 (Réseau Aix en Bus): Vers *Val Saint-André (Aix-en-Provence)* et *Pôle d'Activités (Aix-les-Milles)*.
- Ligne 14 (Réseau Aix en Bus) : Vers *Centre Commercial des Milles (Aix-les-Milles)* et *Brossolette (Aix-en-Provence)*.
- Ligne 15 (Réseau Aix en Bus) : Vers *Duranne École / Europôle Arbois (Aix-les-Milles)* et *Gare Routière (Aix-en-Provence)*.
- Ligne 15SP (Réseau Aix en Bus) : Vers *Parc Club Golf (Aix-les-Milles)*.
- Ligne 17 (Réseau Aix en Bus) : Vers *Corsy (Aix-en-Provence)* et *Parc Relais Plan d'Aillane (Aix-les-Milles)*.
- Ligne 101 (Réseau LeCar / Pays d'Aix Mobilité) : Vers *Pertuis (via Venelles et Meyrargues)*.
- Ligne 191 (Réseau LeCar / Pays d'Aix Mobilité) : Vers *Gardanne (via Bouc-Bel-Air et Simiane-Collongue)* et *Aix-en-Provence/Bouc-Bel-Air*.
- Ligne 211 (Réseau LeCar / Pays d'Aix Mobilité) : Vers *Parc Relais Plan d'Aillane/Aix-en-Provence (Aix-Les-Milles)*.
- Ligne 241 (Réseau LeCar / Pays d'Aix Mobilité) : Vers *Lambesc (via Éguilles et Saint-Cannat)*.
- Ligne L040 (Réseau LeCar / Carreize) : Vers *Aix-en-Provence*.
- Ligne L053 (Réseau LeCar / Carreize) : Vers *Europôle Arbois (Aix-Les-Milles)* et *Marseille (passe par Bouc-Bel-Air)*.

+ d'infos sur le site [www.aixenbus.fr](http://www.aixenbus.fr)

# PLAN DÉTAILLÉ DES ARRÊTS

19



- **ALJEPA (VOUS ÊTES ICI)**
- **Arrêt Duschesne (Lignes 15, 17 et 101).**
- **Arrêt Pôle D'Activités (Ligne L053).**
- **Arrêt Pôle D'Activités (Ligne L040).**
- **Arrêt Pôle D'Activités (Lignes 4, 15SP et 17).**
- **Arrêt Pôle D'Activités (Lignes 14, 15 et 17).**
- **Arrêt Pôle D'Activités (Toutes les lignes).**
- **Arrêt Einstein (Ligne 15SP).**

# PARTENARIAT



20

## *Cultures du Coeur*

[https://www.culturesducoeur.org/CULTURES\\_DU\\_COEUR\\_13](https://www.culturesducoeur.org/CULTURES_DU_COEUR_13)

## *La Maison des Adolescents (11-25 ans)*

<https://mda13nord.fr>

## *Le Planning Familial*

<https://www.planning-familial.org/fr>

## *Le CeGIDD*

<https://www.aixenprovence.fr/Centre-gratuit-d-information-de-depistage-et-de-diagnostic-CEGIDD-CD-13>

## *L'Equipe Mobile d'addictologie de Montperrin*

<https://www.ch-montperrin.fr/PublishingImages/Pages/Page%20de%20contenu%20publique/POLE-TRANSVERSAL/flyer%20Equipe%20Mob.pdf>

## *La Mission Locale*

<https://www.mission-locale.fr/>

## *La CAF*

<https://www.caf.fr/>

## *L'UNHAJ et L'URHAJ*

<https://www.habitatjeunes.org/>

**REJOIGNEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX  
SOCIAUX DE L'ALJEPA POUR VOUS  
INFORMER SUR LES ANIMATIONS ET LES  
ACTIVITÉS PRÉVUES !**

